

Commune de ST-MARTIN-D'URIAGE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes*	Nature du risque**
Zones d'interdictions	I*, I** : Inondation en pied de versant
Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m : écoulements
Zones de contraintes faibles	T, T*, T** : crues de rivières et des ruisseaux torrentiels
Zones sans contrainte spécifique	V, v : ruissellement sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres et de blocs
	A : éboulements
	A : avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractérisé en majeure pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique

----- Limite du zonage réglementaire présentée sur fond cadastral au 1/5000

SCAN EDR © IGM 99

Réalisation : Alp'Géotiques Etabli le : Juin 2004 Echelle : 1/10000
 Edition : Alp'Géotiques Modifié le :

